



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète ci dessous. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Cette location prendra effet à la réception à notre adresse du présent contrat que vous voudrez bien nous retourner signé avant la date limite mentionnée sur l'E-mail de pré-réservation et

- dont vous aurez renseigné les zones ombrées en accord avec l'E-mail de pré-réservation (dates et montants)
- accompagné de l'acompte précisé sur l'E-mail de pré-réservation, par chèque établi à notre ordre.

Au-delà de la date limite, cette proposition de location est annulée et nous pouvons disposer du gîte. Le solde et le dépôt de garantie sont réglés à l'arrivée sur les lieux.

## Contrat de location de gîte

Contractants	Locataire	Propriétaire
M., Mme, Mlle		Mr et Mme LEFEVRE Nicolas
Adresse		71 rue Waldeck ROUSSEAU
Code postal		08500
Ville		REVIN
Pays		France
Téléphone		06 80 73 47 64
Fax		03 24 41 05 71

Séjour	
Description du gîte	
Niveau de confort	Selon : <a href="http://www.plan-ardennes.fr">www.plan-ardennes.fr</a>
	Appartement tout confort pour 4 personnes four, plaque de cuisson, hotte, micro-onde, réfrigérateur Cuisine équipée, grand salon TV, salle de bain douche, lave-linge, sèche-linge, WC, 2 chambres à 2 lits.
Animaux acceptés	
Charges non comprises	
Mode de calcul	Consulter les propriétaires
Occupation	
Adultes	
Enfants de 2 à 14 ans	
Enfants de moins de 2 ans	Non comptés dans l'occupation
Séjour commençant le:	Samedi 16 heures
Et finissant le:	Samedi 10 heures
Montant de la location	Selon E-mail de pré-réservation
Acompte 30% joint	Selon E-mail de pré-réservation
Dépôt de garantie	Selon E-mail de pré-réservation

## Conditions Générales

**Durée du séjour** : Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Le locataire ne peut donc exiger un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour, quelle que soit la raison.

**Conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès que le locataire a fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé, avant la date limite.

Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé.

La location conclue entre les signataires ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Le non respect de cette clause pourrait entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, les versements déjà effectués restant alors acquis au propriétaire.

**Règlement du solde et charges** : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux. En fin de séjour, le locataire doit acquitter les charges non incluses dans le prix. Leur montant est calculé sur la base mentionnée sur le contrat et un justificatif est remis par le propriétaire.

**Dépôt de garantie** : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est précisé sur le contrat est demandé par le propriétaire. Après la rédaction/signature de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût des éventuelles remises en état si des dégradations sont constatées. En cas de départ avant l'heure mentionnée sur le contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour du départ, dans le cas où aucun dégât n'a été constaté, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire sous une semaine.

**Annulation par le locataire** : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire 30 jours avant l'arrivée sur place. L'acompte reste acquis au propriétaire.

En cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée l'acompte reste acquis au propriétaire, et celui ci peut exiger le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix complet de la location reste acquis au propriétaire et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**Annulation par le propriétaire** : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Arrivée** : Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, il appartient au locataire de prévenir le propriétaire.

**Etat des lieux** : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée en première page.

**Utilisation des lieux - assurances** : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Capacité et animaux** : Le présent contrat est établi pour une capacité précise. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal de compagnie. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Je soussigné M .....** déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la description et des conditions générales figurant ci dessus.

A .....le ..... ( signature du locataire, précédée de la mention lu et approuvé)